Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20260924-260924_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUMILLIAU

N° 260924-03

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026
L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Ploumilliau sous la présidence de M. YANN KERGOAT, Maire

Nombre de conseillers : 19 **Présents :** 15 **votants :** 19 **procurations** : 4

PRESENTS : M. YANN KERGOAT, Mme MOLLE ANABELLE, M. THOMAS FREDERIC, M. LE GALL SYLVAIN, Mme PERON EMILIE, M. LE QUELLEC LAURENT, Mme MADAULE-LOUET MARTINE, M. CARTRY ALAIN, M. BIDEAU DIDIER, Mme TOUDIC-LE GALL LUCILLE, M. JOURNAUX NICOLAS, MME KERJEAN VANESSA, Mme DUBUIS CAROLE, M. VENY FREDERIC, Mme CARN SANDRINE

POUVOIRS :
Mme BASSET Hélène donne pouvoir à M. YANN KERGOAT, Mme DANIEL-EROKO CINDY donne POUVOIR à M. JOURNAUX NICOLAS, M. FOLLEZOUR HUBERT donne pouvoir à M. FREDERIC THOMAS et Mme FAURE MORGANE donne pouvoir à Mme MOLLE Anabelle.

Mme LOUET Martine a été élue secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR FAVORISER L'ACCES DES MILLIAUTAIS A UNE COMPLEMENTAIRE SANTE

Pour mémoire, la commune a souscrit à une convention de partenariat avec la société AXA en 2020 et en 2023 pour une durée de 3 ans afin de pouvoir offrir aux Milliautais des offres et tarifs avantageux pour leur complémentaire santé. De nombreuses familles ont pu profiter de ce dispositif.
Aujourd'hui, le partenariat avec AXA a pris fin et Monsieur le Maire explique avoir été sollicité par la société Groupama en juin 2026 pour une présentation du dispositif proposant aux habitants de Ploumilliau une offre attractive pour la mutuelle de santé.

ENTENDU l'exposé du Maire,

VU la convention de partenariat soumise au préalable à la lecture de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 16 VOIX POUR et 3 CONTRE DECIDE :

-D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer avec Groupama une convention relative à la mutuelle de santé communale permettant aux habitants de Ploumilliau de bénéficier d'une complémentaire santé à des tarifs promotionnels

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20260924-260924_03-DE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager toutes les démarches relatives à cette procédure et à signer tout document nécessaire.

Fait et délibéré à PLOUMILLIAU, les jour, mois et an susdits

Le Maire de PLOUMILLIAU	La secrétaire de Séance
M. Yann KERGOAT	Mme Martine LOUET